



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des addictions

Question écrite n° 11726

Texte de la question

Mme Martine Etienne interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge de l'addiction aux drogues. Les addictions aux substances psychoactives et notamment aux drogues est un problème de santé publique qui s'aggrave d'année en année. En effet, les chiffres de l'année 2022 de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives sont éloquentes et permettent de comprendre le comportement d'usages de substance psychoactives. En France, 1,5 million de personnes consomment du cannabis quotidiennement ; 600 000 personnes consomment de la cocaïne au moins une fois dans l'année ; 400 000 personnes consomment de la MDMA une fois dans l'année et le nombre de personnes qui ont consommé de l'héroïne au moins une fois dans leur vie s'élève à 500 000. D'ailleurs, si la présente question se concentre sur les drogues illégales, il ne faut pas négliger les substances addictives légales si bien que 75 320 décès sont attribuables à la consommation de tabac et 41 000 sont le fait de la consommation d'alcool en 2019. Toutefois, force est de constater que la prise en charge médico-sociale n'est pas au niveau. À ce jour, la France compte 400 CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie) avec 4 800 personnels et 150 CAARUD (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues) avec 950 personnels. Ces derniers se répartissent dans les grandes villes et sont particulièrement difficile d'accès pour les personnes éloignées, notamment dans les campagnes où la consommation de drogues et les trafics sont aussi bien présents. La 3e circonscription de Meurthe-et-Moselle compte 1 CSAPA situé à Briey avec un site à Longwy, mais elle ne dispose pas de CAARUD : les plus proches se situent à Nancy et Metz. Pourtant, les personnes qui souffrent d'addiction aux drogues sont précaires et parfois socialement exclues, ce qui les empêche de parcourir des dizaines de kilomètres pour avoir accès à ces services de santé. Par ailleurs, le Gouvernement n'alloue pas suffisamment de moyens dans la prévention et dans l'accompagnement des personnes addictes. Le bilan est sans appel : le « tout-répressif » n'est pas efficace et ne permet pas d'enrayer le phénomène de l'addiction aux drogues. En effet, s'attaquer aux consommateurs et aux petits *dealers* plutôt qu'à l'addiction en elle-même et aux moyens de la traiter n'est pas la bonne solution pour éradiquer les trafics. De la même manière, les usagers, qui souffrent pour beaucoup d'addiction, consomment toujours autant, malgré la politique répressive et la hausse du prix des drogues. Ainsi, le gramme de cannabis est passé d'une moyenne de 7,50 euros en 2011 à 10 euros en 2020 et le gramme de cocaïne de 60 euros en 2011 à 66 euros en 2020. La consommation, elle, a augmenté. Le groupe LFI-NUPES propose la légalisation et l'encadrement par un monopole d'État la consommation, la production et la vente de cannabis à des fins récréatives dans des conditions qui permettent de lutter contre l'addiction. Parallèlement, il souhaite affecter les recettes des taxes sur le cannabis à des programmes de lutte contre les addictions notamment en milieu scolaire. Il faut former davantage de personnels spécialisés dans l'accueil et le traitement des usagers addicts. Enfin, le groupe LFI-NUPES propose l'augmentation des effectifs de la police judiciaire pour véritablement démanteler les trafics. Quand le Gouvernement va-t-il légaliser le cannabis pour encadrer le taux de THC et lutter efficacement contre l'addiction ? Quelles actions préventives vont-elles être mises en place face à l'augmentation du nombre de jeunes consommateurs ? Le Gouvernement envisage-t-il d'augmenter le nombre de SCMR qui sont au nombre de deux à titre expérimental actuellement ? Quand va-t-il financer des centres de prévention et de traitement des addictions type CAARUD partout sur le territoire ? Elle souhaite connaître ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11726

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8712

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)